



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 9 juin 2010 à 20 h, à la salle du
conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-
Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. André Bessette, conseiller
M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère
M. François Racine, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e
Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M. Carl Lavoie, directeur général intérimaire

SUR CE :

2010-06-221

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-222

PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES
ORDINAIRE DU 12 MAI 2010 ET
EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI- ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 12 mai et
extraordinaire du 19 mai 2010 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 juin 2010



No de résolution
2010-06-223

**LISTES DES COMPTES À PAYER –
ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 9 juin 2010 :

Registre des chèques émis totalisant la somme de 158 777,28 \$.

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la
somme de 194 314,34 \$.*

Liste des comptes à payer totalisant la somme de 1 094 427,49 \$.

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des
sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 822, RÈGLEMENT DE
CIRCULATION**

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion que lors d'une
séance ultérieure, un règlement sera présenté pour adoption, modifiant
le règlement 822, règlement de circulation de la Ville de Sainte-Marthe-
sur-le-Lac.*

*De plus, considérant les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les
Cités et Ville, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

2010-06-224

**DEMANDE DE P.I.I.A. –
PLAN DE CONSTRUCTION – LOT
3 851 886 – RUE DE LA SALAMANDRE**

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2010, les membres du comité
consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation
et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation
unifamiliale jumelée avec garage pour l'unité de droite sur le lot
3 851 886, situé sur la rue de la Salamandre;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au
conseil municipal l'acceptation du P.I.I.A. présenté.

En conséquence :

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*D'accepter la demande de P.I.I.A. présentée par Gestion Benoît
Dumoulin Inc., pour le modèle « Le Duo avec garage à droite ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-225

DEMANDE DE P.I.I.A. –
3035, PLACE DU BLIZZARD

*CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande
d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale, visant à permettre la
construction d'une habitation unifamiliale isolée devant être érigée au
3035, Place du Blizzard (demande numéro 2010-0062);*

*CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif
d'urbanisme, en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU2010-
05-31.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale
(demande numéro 2010-062) concernant la construction d'une
habitation unifamiliale isolée devant être érigée au 3035, Place du
Blizzard.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-226

DEMANDE DE P.I.I.A. – 3, 22^e AVENUE

*CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande
d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à un
agrandissement au-dessus du garage, à la fermeture du balcon au
deuxième étage et au remplacement de la toiture à l'immeuble situé au
3, 22^e Avenue (demande numéro 2010-0061);*

*CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif
d'urbanisme, en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU2010-
05-32.*

En conséquence :

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par
appuyé par
et résolu*

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relatifs à la demande numéro 2010-0061, pour l'immeuble situé au 3, 22^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-227

DEMANDE DE P.I.I.A. - 118, 25^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, visant l'ajout d'une garage attenant à la propriété existante avec une pièce habitable au-dessus, pour la propriété sise au 118, 25^e Avenue (demande numéro 2010-0060);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU 2010-05-33.

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un garage attenant à la propriété sise au 118, 25^e Avenue, avec une pièce habitable au-dessus (demande numéro 2010-0060).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-228

**DEMANDE DE P.I.I.A. -
3269, DES COLIBRIS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, visant à permettre la construction d'une nouvelle habitation avec un logement intergénérationnel au 3269, rue des Colibris (demande numéro 2010-0058);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU 2010-05-34.

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale
(demande 2010-0058) concernant la construction d'une habitation avec
un logement intergénérationnel située au 3269, rue des Colibris.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE P.I.I.A. - 106, 23^e AVENUE

2010-06-229

*CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande
d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale, visant à permettre un
agrandissement au bâtiment existant, situé au 106, 23^e Avenue
(demande numéro 2010-0076);*

*CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif
d'urbanisme, en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU 2010-
05-35.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale
(demande 2010-0076) concernant l'agrandissement au bâtiment situé
au 106, 23^e Avenue.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE P.I.I.A. –
252, RUE DES MÉLÈZES**

2010-06-230

*CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande
d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale, visant à permettre la
construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot
4 458 128, au 252, rue des Mélèzes(demande numéro 2010-0059);*

*CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif
d'urbanisme, en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU 2010-
05-36.*

En conséquence :

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale
(demande 2010-0059) concernant la construction d'une habitation
unifamiliale isolée, située au 252, rue des Mélèzes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-231

**DEMANDE DE P.I.I.A.
2850, BOULEVARD DES PROMENADES**

*CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande
d'approbation de plans, en vertu du règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale, visant à permettre l'ajout
d'une quatrième enseigne au « Centre dentaire Place des
Promenades », situé au 2850, boulevard des Promenades (demande
numéro 2010-0074);*

*CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,
en date du 18 mai 2010 et portant le numéro CCU 2010-05-38.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*De refuser la demande sur les plans d'implantation et d'intégration
architecturale (demande 2010-0074), pour les motifs énoncés au procès
verbal du Comité consultatif d'Urbanisme du 18 mai 2010.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-232

STAGIAIRE EN URBANISME – EMBAUCHE

*CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service
d'Urbanisme, en date du 21 mai 2010;*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*D'entériner l'embauche de monsieur Steven Hall-Labonté à titre de
stagiaire en urbanisme, pour la période du 7 juin au 17 septembre 2010,
le tout suivant les conditions énoncées à la convention collective des
employés cois blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les
employés étudiants.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 juin 2010



2010-06-233
No de résolution
ou annotation

FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-
sur-le-Lac au « Forum jeunesse des Laurentides » à titre de membre
partenaire 2010-2011, au coût de 75,00\$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-234

REMBOURSEMENT –
FRAIS DE SCOLARITÉ –

*CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil encouragent leurs
employés à acquérir une plus grande compétence professionnelle en
poursuivant des études en relation directe avec leur travail;*

*CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de scolarité de
la Responsable des communications et des relations avec les citoyens,
en date du 20 mai 2010;*

En conséquence

*Il est proposé par
appuyé par
et résolu*

*D'autoriser le remboursement des frais de scolarité à la Responsable
des communications et des relations avec les citoyens, au montant de
656,38\$, cette dernière ayant complété avec succès les cours en vue
d'obtenir un diplôme universitaire de premier cycle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-235

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
– NOMINATION D'UN RESPONSABLE

*CONSIDÉRANT QUE la MRC des Deux-Montagnes a procédé à la
mise à jour de la codification administrative de son règlement de
contrôle intérimaire RCI-2005-01;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un responsable de
l'application du règlement de contrôle intérimaire de la MRC pour la Ville
de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

En conséquence :

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu*

*De nommer monsieur Dominic Lirette, directeur du Service de
l'urbanisme, responsable de l'application du règlement de contrôle
intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-236

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE – SECTION LOCALE 2804 –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2010-06
intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section
locale 2804 et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général intérimaire à signer tous
les documents requis pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-237

**PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS
MANDAT PROFESSIONNEL – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT le programme de subvention « Programme Climat
Municipalités » mis sur pied par le ministère du Développement durable,
Environnement et Parcs du gouvernement du Québec, visant à
encourager les municipalités à réaliser un inventaire de leurs émissions
de gaz à effet de serre (GES), afin de favoriser la mise en place d'un
plan de réduction des émissions, d'initiatives de sensibilisation et d'un
plan de prévention contre les éventuels impacts des changements
climatiques sur leur territoire;*

*CONSIDÉRANT l'offre de service, en date du 13 avril 2010 de la firme
CIMA+ pour l'exécution des travaux suivants :*

- . Réaliser l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) et le plan
d'action visant leur réduction;*
- . Accompagner, rédiger, valider et assurer un suivi dans le dépôt et la
réclamation des sommes en subvention accordées.*

En conséquence :

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

*De mandater la firme « CIMA+ Inc.» pour la réalisation des travaux
décrits à son offre de service en date du 13 avril 2010, dans le cadre du
« Programme Climat Municipalités », et ce, pour un montant n'excédant
pas 22 148\$, plus toutes taxes applicables.*

*D'autoriser le directeur général intérimaire à signer, pour et au nom de
la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous documents relatifs à la
demande d'aide financière dans le cadre du Programme Climat
Municipalités.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-238

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE
DEUX-MONTAGNES – AIDE FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de golf organisé par la Ville de
Deux-Montagnes le 9 juillet 2010, et ce, dans le cadre d'une levée de
fonds au profit de divers organismes sans but lucratif de la région par
l'entremise du Fonds jeunesse, culture et loisirs de la Ville de Deux-
Montagnes.*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*D'autoriser le versement d'un montant de 750 \$ à la Ville de Deux-
Montagnes, à titre d'aide financière, dans le cadre de la 30e édition du
tournoi de golf de la Ville de Deux-Montagnes, lequel montant sera pris
à même le fonds communautaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-239

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE
SAINT-EUSTACHE – AIDE FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT la tenue d'une levée de fonds au profit de la Fondation
Élite Saint-Eustache, laquelle se tiendra le 1er septembre 2010;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation Élite Saint-Eustache à titre d'aide financière, dans le cadre de la 10e édition du tournoi de golf La Classique des Maires, lequel montant sera pris à même le fonds communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-240

DIRECTEUR ADMINISTRATIF –
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est présentement en manque d'effectif;

CONSIDÉRANT l'urgence de faire accomplir certaines des tâches dévolues à la direction générale;

CONSIDÉRANT l'expérience antérieure de monsieur Ronald Biard;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller André Bessette et résolu

De procéder à l'embauche de monsieur Ronald Biard, à titre de directeur administratif à temps partiel, et ce, à compter du 21 juin 2010, le tout suivant entente à intervenir entre les parties.

D'autoriser la mairesse et le directeur général intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-241

POLICE RÉGIONALE DE DEUX-
MONTAGNES –
DEMANDE DE STATU QUO

CONSIDÉRANT l'entente existant entre les villes de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet, pour la couverture de leur territoire par le Service de police régional de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités bénéficiant de la couverture offerte par le Service régional de police de Deux-Montagnes ont octroyé un mandat à la firme comptable Martin Boulard, aux fins d'étudier la possibilité de former une régie de police, le rapport devant être produit en septembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucune décision n'a été prise dans le cadre de cette éventualité;

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

D'enjoindre la Ville de Deux-Montagnes de maintenir la couverture policière telle qu'offerte actuellement par le Service régional de police de Deux-Montagnes, et ce, sans effectuer quelques modifications contractuelles que ce soit avec un tiers, incluant toute embauche ou mise à pied de personnel, octroi de contrat, etc., le tout dans le but de minimiser l'impact qu'une telle démarche pourrait avoir, et ce, jusqu'à la terminaison de l'entente de service le 31 décembre 2011.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités concernées ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-242

PROJET « SÉCURITÉ À VÉLO 2010 » -
AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 27 mai 2010, quant à la tenue de la journée « Sécurité à vélo 2010 », devant avoir lieu le 15 juillet 2010;

En conséquence :

*Il est proposé la conseillère Annie-Claude Lacombe
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De verser cent dollars (100 \$) à chacun des quatre (4) gagnants de l'activité « Sécurité à vélo 2010 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-243

COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES
PATRIOTES – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Comité d'aide alimentaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme reconnu par la ville a pour mission de recueillir, transformer et distribuer de la nourriture à une quinzaine d'organismes de la région;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 7 juin 2010;

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'accorder une aide financière au montant de 250\$ au Comité d'aide
alimentaire des Patriotes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-244

**11E CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR
MUNICIPAL - AUTORISATION**

*CONSIDÉRANT la demande présentée par la directrice du Service des
loisirs, de la culture et de la vie communautaire relativement à la tenue
de la 11e Conférence annuelle du loisir municipal, en date du 7 juin
2010;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe
et résolu*

*D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie
communautaire à assister à la 11e Conférence annuelle du loisir
municipal qui se tiendra à Saguenay du 22 au 24 septembre 2010, le
tout pour un montant n'excédant pas 700 \$, plus toutes taxes
applicables.*

*De plus, que toutes ses dépenses lui soient remboursées sur
présentation des pièces justificatives.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-245

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE -
ANALYSE SUR LES ESSAIS DE POMPAGE
- OCTROI DE MANDAT**

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un professionnel, pour
l'étude et commentaires des tableaux fournis par la firme AGÉOS,
lesquels compilent tous les résultats obtenus suite aux essais de
pompage d'eau potable effectués au cours des mois de mai et juin 2010
et protocole ESSIDES de 2008;*

*CONSIDÉRANT l'offre de service en date du 17 mai 2010 de Monsieur
Benoît Barbeau, professeur au département des génies civil, géologique
et des mines de l'école Polytechnique de Montréal et titulaire agrégé de
la Chaire Industrielle – CRSNG en eau potable;*

En conséquence :

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

2010-06-246

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu*

*De mandater monsieur Benoît Barbeau, professeur au département des
génies civil, géologique et des mines de l'école Polytechnique de
Montréal et titulaire agrégé de la Chaire Industrielle – CRSNG en eau
potable, aux fins de procéder à l'étude citée au premier considérant de
la présente, tel qu'il appert à son offre de service en date du 17 mai
2010, pour un montant forfaitaire ne devant pas excéder 2 400 \$, plus
toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**EXPROPRIATION DU LOT 1 465 149 -
OCTROI DE MANDAT**

*CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aménager une piste piétonnière
et/ou cyclable qui relierait une partie de la digue à la piste cyclable « La
Vagabonde »;*

*CONSIDÉRANT QU'à défaut d'entente, il y a lieu de procéder par
expropriation;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac acquière de gré à gré ou par
voie d'expropriation, l'immeuble identifié comme étant le lot numéro
1 465 149 du cadastre du Québec, pour fins d'exécution des travaux
d'aménagement d'une piste piétonnière et/ou cyclable.*

*De mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & ass., aux
fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires, afin d'acquérir
ledit immeuble et s'il y a lieu, de voir à la signification de procédures en
expropriation à l'encontre du propriétaire de l'immeuble ci-avant décrit,
le tout conformément à l'offre de service datée du 8 juin 2010.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document requis pour
donner effet à la présente résolution.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 juin 2010



No de résolution
2010-06-247

ACTE DE SERVITUDE LOT 4 026 794 -
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la demande de Bell Canada, d'Hydro-Québec et de Vidéotron Ltée., à l'effet d'obtenir une servitude sur une partie du lot 4 026 794;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller François Robillard
et résolu

D'autoriser la conclusion d'un acte de servitude en faveur de Bell Canada, d'Hydro-Québec et Vidéotron Ltée., relativement à un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter, sur, au-dessus et en-dessous de la lisière du lot 4 026 794, des lignes électriques, soit aériennes, soit souterraines, lesquels équipements serviront également à l'établissement des lignes de téléphone, de télégraphe et de télécommunication, le tout selon les conditions énumérées au contrat à intervenir entre les parties.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-06-248

MODIFICATION À LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2010-05-213 – OCTROI DU
CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATIONS
MINEURES DE PAVAGE

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller André Bessette
et résolu

De modifier la résolution numéro 2010-05-213, adoptée le 12 mai 2010,
afin qu'elle se lise désormais comme suit :

« D'octroyer le contrat pour les travaux de réparations mineures de pavage – Année 2010 au plus bas soumissionnaire conforme soit R. Sarrazin Inc., aux prix unitaires ci-dessous indiqués, plus toutes taxes applicables, selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission, à savoir :

Revêtement de réparation de type « B »	209,00\$/t.m.
Préparation des coupes	15,15\$/m.c.
Sciage des coupes ou autres	1,60\$/m.lin.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 juin 2010



No de résolution
ou annotation

DÉPÔTS

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Juin 2010

Dépôt du rapport concernant les valeurs de constructions unifamiliales – Juin 2010

Dépôt du rapport du directeur général intérimaire concernant l'embauche de personnel temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2010-06-249

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 21 h 24.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 9 juin 2010